

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 554

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« nutritionnelle »,

insérer les mots :

« et gustative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vise à ne pas limiter l'éducation alimentaire à l'analyse de la qualité nutritionnelle, mais également de porter une attention particulière à l'éducation au goût. Les initiatives telles que « la semaine du goût » portés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation méritent ainsi d'être renforcées.